

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Le vingt-quatre mars deux mil dix-sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le dix-sept mars deux mil dix-sept par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Yvette BALDINGER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Paul GRAFF, Philippe HARTER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Vincent WAGNER

Membres absents excusés :

Elisabeth DENILAULER procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Fabienne UHLMANN procuration à Bruno MICHEL (est arrivée au point n°9)
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER
Irina GASSER procuration à Nadia FRITSCH
Célia PAWLOWSKI procuration à Dany KUNTZ
Anne HIRSCHNER
Rémy REUTENAUER

LISTE DES DELIBERATIONS

1. Approbation du procès- verbal du 27 janvier 2017
2. Approbation du compte administratif 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Vote du budget supplémentaire 2017
5. Extension et restructuration de la salle de la Bruche : validation du nouveau budget travaux (phase PRO DCE), du nouveau budget global, autorisation de signer un avenant avec le maître d'œuvre. Approbation du nouveau plan de financement
6. Création d'une commission ad hoc pour l'attribution de marché public « extension et restructuration de la salle de la Bruche
7. Régularisations foncières – Acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voirie incluses dans des routes départementales et restées inscrites au Livre Foncier au nom des communes membres
8. Autorisation de signer une convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
9. Création d'un emploi d'adjoint technique (Laurent FRITSCH)
10. Création d'un emploi d'adjoint technique permanent (Christian BOHN)
11. Autorisation de signer 2 contrats aidés (CAE) avec l'Etat
12. Autorisation de demander une réserve parlementaire et un Fonds de Soutien à l'Investissement Local relatifs aux travaux d'accessibilité de l'école maternelle (suite 2016)
13. Divers

1 Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès -verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2017

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------

*_*_*_*_*

2. Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Bertrand FUSTENBERGER, adjoint au maire, Mme le Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif

Après en avoir délibéré,

Après examen et analyse du compte administratif 2016

Vu les décisions prises par la commission des finances en date du 6 mars 2017

DECIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	109 383,50		1 370 279,81	1 479 663.31
Fonctionnement	681 625,23	400 000	439 525,51	721 150,74
Total	791 008.73	400 000	1 809 805,32	2 200 814.05

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	109 383,50		1 370 279,81	1 479 663.31
Fonctionnement	681 625,23	400 000	439 525,51	721 150,74
Total	791 008.73	400 000	1 809 805,32	2 200 814,05

Reprise 1 000 000 € au BP 2017 reste à inscrire 479 663,31 € (cpte 001 IN)

348 000 € affectation résultats fonctionnement 2016 (cpte 1068 IN)

Reprise 300 000 € au BP 2017 reste à inscrire 73 150,74 € (cpte 002 F)

DECIDE d'affecter une dotation complémentaire en réserve de 348 000 € (trois cent quarante-huit mille euros) en section d'investissement (compte 1068)

DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 : **373 150,74** € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 2017 (300 000 € au budget primitif + 73 150,74 au budget supplémentaire)

DECIDE de reporter l'excédent d'investissement de l'exercice 2016 : **1 479 663,34** € au compte 001 « solde d'exécution positif reporté en 2017 » (1 000 000 € au budget primitif 2017 + 479 663,34 au budget supplémentaire 2017)

Note de synthèse est jointe au compte administratif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

3. Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU le budget primitif de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent

CONSIDERANT la régularité des écritures

DECLARE que le compte de gestion dressé en 2016 par M. le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

21200 - HOLTZHEIM -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	109 383,50	0,00	1 370 279,81	0,00	1 479 663,31
Fonctionnement	681 625,23	400 000,00	439 525,51	0,00	721 150,74
TOTAL I	791 008,73	400 000,00	1 809 805,32	0,00	2 200 814,05
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	791 008,73	400 000,00	1 809 805,32	0,00	2 200 814,05

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

4. Vote du budget supplémentaire

Le budget primitif a été voté le 9 décembre 2016, le compte administratif a été adopté le 24 mars 2017, il appartient aux membres du conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 sachant qu'une partie des résultats a déjà été repris au budget primitif.

Rappel des résultats de l'exercice 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement			1 370 279,81	1 479 663,31
Fonctionnement	109 383,50 681 625,23	400 000	439 525,51	721 150,74
Total	791 008,73	400 000	1 809 805,32	2 200 814,05

Reprise 1 000 000 € au BP 2017 reste à inscrire 479 663,31 € (cpte 001 IN)

348 000 € affectation résultats fonctionnement 2016 (cpte 1068 IN)

Reprise 300 000 € au BP 2017 reste à inscrire 73 150,74 € (cpte 002 F)

Compte	Section	Budget primitif	Budget supplémentaire
001	Investissements recettes	1 000 000	479 663,31
1068	Investissements recettes		348 000,00
002	Fonctionnement recettes	300 000	73 150,74

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

VU les décisions prises par la commission des finances en date du 6 mars 2017

APPROUVE le budget supplémentaire 2017 présenté par Madame la Présidente de la commission des Finances conformément au document joint soit :

- 73 150,74 (soixante-treize mille cent cinquante euros et soixante-quatorze cts) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes
- 827 663,31 (huit cent vingt-sept mille six cent soixante-trois euros et trente et un cts) en section d'investissement en dépenses et en recettes.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

5. Extension et restructuration de la salle de la Bruche : validation du nouveau budget travaux (phase PRO DCE), du nouveau budget global de l'opération, d'autorisation Madame le Maire à signer un avenant avec le maitre d'œuvre. Approbation du nouveau plan de financement

Madame le Maire rappelle aux membres que l'Avant-Projet Détaillé du projet « Extension et restructuration de la salle de la Bruche a été arrêté à 2 438 000 € HT par délibération en date du 23 novembre 2016.

Il est proposé aux Elus d'approuver un ajustement du coût prévisionnel des travaux en phase PRO DCE.

Il convient :

- de valider le nouveau montant des travaux qui passe à 2 493 000 € HT
- de valider le nouveau budget global de l'opération qui passe à 3 855 445 € HT arrondi à 3 860 000 € HT
- d'approuver la fixation de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « IXO », l'application du taux d'honoraires de 13.70 % sur ce nouveau montant prévisionnel de travaux qui passe de 336 746 € HT à 341 541 HT € HT soit une hausse de 4 795 € HT et d'autoriser Madame le Maire à signer pour cela l'avenant au marché de maitrise d'œuvre

- d'approuver le plan de financement comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE le nouveau montant des travaux qui passe à 2 493 000 € HT

VALIDE le nouveau budget global de l'opération qui passe à 3 855 445 € HT arrondi à 3 860 000 € HT

APPROUVE la fixation de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est « IXO », l'application du taux d'honoraires de 13.70 % sur ce nouveau montant prévisionnel de travaux qui passe de 336 746 € HT à 341 541 HT € HT soit une hausse de 4 795 € HT et d'autoriser Madame le Maire à signer pour cela l'avenant au marché de maitrise d'œuvre

APPROUVE le Plan de financement comme suit :

DEPENSE		RECETTE		
OBJET	MONTANT €	OBJET	% Participation sur le total HT	MONTANT €
Travaux restructuration et extension	2 493 000,00	Don privé	31,12%	1 000 000,00
Honoraires, Amo, études, Do	525 186,00	Emprunt	31,12%	1 000 000,00
Mobilier	10 000,00	Département CTAS	7,70%	247 522,00
Tolérances ouvertures offres + Tolérances fin de chantier	100 717,00	Subvention Région 15% du montant éligible	9,10%	292 335,00
Raccordement divers	15 000,00	DETR ETAT Dotation équipement des territoires ruraux	10,00%	321 287,00
Révisions, aléas	63 968,00	DSIPL ETAT Dotation de soutien à l'investissement public local	10,96%	351 727,00
Reprographie, publicité	5 000,00			
Total HT	3 212 871,00	Total HT	100,00%	3 212 871,00
TVA	642 574,00	TVA (autofinancement ou autres)		642 574,00
TTC	3 855 445,00	TTC		3 855 445,00

Récapitulatif du cout prévisionnel des travaux - phase PRO/DCE le 28/02/2017

Justification des adaptations financières entre les phases APD (octobre 2016) et PRO (février 2017) :

1) Remplacement de l'alarme incendie existante

En amont du dépôt du dossier de permis de construire, le SDIS 67 a été consulté en décembre 2016 et a émis un avis réservé sur la présentation à la Commission de sécurité de 2 établissements tiers (salle existante et gymnase en extension) alors même que des interactions importantes sont envisagées entre les deux équipements. Par ailleurs, la vétusté de l'alarme incendie existante (datant de 1984) justifie de revoir son installation pour une mise aux normes actuelles. Il a donc été décidé de présenter un seul établissement dans le cadre du dossier de permis de construire avec le remplacement de l'alarme incendie existante, étendue aux locaux du gymnase en extension.

Ces adaptations engendrent un surcout financier de 37 000,00 HT.

2) Application de l'article 13 du PLUi

En concertation avec le service instructeur (Police du bâtiment de l'Eurométropole) et en application de l'article 13 du PLUi, une partie des surfaces de toitures végétalisées a été remplacée par une végétation en façades (câbles et plantes grimpanes).

Ces adaptations ont permis de faire une économie de - 8 000 €HT.

3) Demandes supplémentaires de la maîtrise d'ouvrage

En février 2017, la Commune a demandé de rajouter 4 sèche cheveux dans les vestiaires des joueurs, engendrant un surcout de 2 500 €HT, et d'intégrer dans le PRO/DCE la prestation d' "infiltrométrie", estimée à 3 500 €HT.

BUDGET TRAVAUX VALIDE EN PHASE APD (octobre 2016)	2 458 000,00 €
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ENTRE APD et PRO/DCE	
1) Remplacement de l'alarme incendie existante, étendue à l'extension (gymnase) = Un seul établissement	37 000,00 €
2) Application de l'article 13 du PLUi - remplacement d'une partie des toitures végétalisées par des façades végétalisées	-8 000,00 €
3) Rajout de 4 sèche cheveux fixes (non réglables en hauteur) dans les vestiaires joueurs	2 500,00 €
4) infiltrométrie	3 500,00 €
TOTAL DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ENTRE APD et PRO/DCE	35 000,00 €
TOTAL BUDGET TRAVAUX (phase PRO/DCE) Y COMPRIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	2 493 000,00 €

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

6. Création d'une commission AD HOC pour l'attribution du marché public « extension et restructuration de la salle de la Bruche »

Il convient de créer une commission AD HOC pour l'attribution du marché public « extension et restructuration de la salle de la Bruche »

Composition de la commission :

Présidente : IMBS Pia

Membres titulaires

- Elisabeth DENILAULER,
- Dany KUNTZ,
- Bruno MICHEL,

et de membres extérieurs NOPPER Michel

membres suppléants : Philippe Knittel et Vincent Wagner.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

7. Régularisations foncières – acquisition par l'Eurométropole de parcelles de voiries incluses dans des routes départementales et restées inscrites au Livre Foncier au nom de la Commune de Holtzheim.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoient le transfert obligatoire aux métropoles de routes classées dans le domaine public routier départemental.

Les délibérations du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 08 décembre 2016 et du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016 ont approuvé le transfert de ces routes départementales à l'Eurométropole, en pleine propriété et à titre gratuit. En application de ces délibérations, une convention a été signée le 20 décembre 2016 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole. Enfin, un arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 a prononcé à compter du 1^{er} janvier 2017 le classement de ces routes départementales dans le domaine public de l'Eurométropole.

Un diagnostic de la situation foncière de ces routes départementales a révélé que toutes les emprises de voirie concernées ne sont pas inscrites au Livre Foncier au nom du Département. Certaines le sont au nom de la commune de Holtzheim.

Il est proposé de régulariser cette situation avec l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles par l'Eurométropole auprès de la commune de Holtzheim.

Le Conseil Municipal

- vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
- vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- vu** la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 08 décembre 2016
- vu** la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016
- vu** l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016
- vu** l'article L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales

après en avoir délibéré

Approuve le transfert de propriété de la commune de Holtzheim à l'Eurométropole de Strasbourg, à titre gratuit et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de voirie de l'Eurométropole, des parcelles aménagées en voirie telles que listées en annexe

Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à ces transferts de propriété ainsi que tout acte ou document concourant la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE

à la délibération du Conseil Municipal de HOLTZHEIM du 24/03/2017.

Parcelles de voirie inscrites au Livre Foncier de HOLTZHEIM au nom de la commune de HOLTZHEIM, et incluses dans des routes départementales

Ban communal de HOLTZHEIM

Parcelles transférées en propriété à l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG :

Parcelles inscrites au Livre Foncier au nom de la commune de HOLTZHEIM

								Emprise approximative à transférer (lorsque la parcelle n'est aménagée en voirie qu'en partie)
Section	02	N°	496/249	RUE DU LIEUTENANT LESPAGNOL	avec	8,59	ares	
Section	03	N°	283/30	RUE DE WOLFISHEIM	avec	0,33	ares	
Section	07	N°	223/169	RUE DE LINGOLSHEIM	avec	0,53	ares	
Section	07	N°	226/169	RUE DE LINGOLSHEIM	avec	2,11	ares	
Section	15	N°	351	RD 221	avec	0,06	ares	
Section	15	N°	357	RD 221	avec	0,40	ares	
Section	22	N°	150/143	RD 93	avec	0,14	ares	

Section	22	N°	153/144	RD 93	avec	0,44	ares	
Section	24	N°	83/45	RD 93	avec	0,26	ares	
Section	24	N°	124/24	RUE D'ACHENHEIM	avec	0,28	ares	
Section	24	N°	131/47	RD 93	avec	39,50	ares	1,77 ares
Section	24	N°	516/51	RUE DE L'EGLISE	avec	154,83	ares	0,69 ares
Section	27	N°	233/76	RUE D'ACHENHEIM	avec	4,76	ares	
Section	27	N°	374/136	RUE DE L'EGLISE	avec	202,04	ares	3,73 ares

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

8. Autorisation de signer une convention d'accompagnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

Madame Le Maire informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

La commune de Holtzheim a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- valoriser l'expérience professionnelle;
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

Les agents concernés sont les agents titulaires et les agents contractuels pour lesquels il y a lieu de répondre à des critères qui donnent des quotas chiffrés et permettent de « classer » l'agent. Le nombre d'agents concernés pour la commune est de 17.

Le Centre de Gestion propose aux communes un accompagnement à la mise en place du nouveau RIFSEEP, à savoir

- ✓ Une expertise en matière statutaire et de gestion des ressources humaines,
- ✓ Une élaboration complète du Régime Indemnitaire
- ✓ Une transposition budgétaire
- ✓ Une sécurisation juridique du formalisme administratif

En raison des disparités de régime indemnitaire applicables dans la collectivité et afin d'harmoniser la politique de rémunération, il est proposé d'associer un tiers de neutralité au pilotage, assuré par le Centre De Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le maire à signer une convention d'accompagnement pour une durée de 2 jours pour un montant de mille euros ttc (1 000 €) avec le centre de gestion.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

9. Création d'un emploi d'adjoint technique

Ouï les explications de Madame le Maire,

Il est proposé de mettre en place un nouveau contrat en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : contrat « pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- la création d'un emploi permanent de ADJOINT TECHNIQUE à temps complet à compter du 1^{ER} mai 2017, pour les fonctions d'adjoint technique polyvalent au sein du Service technique de Holtzheim.

Cet emploi permanent sera pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347, indice majoré : 325.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

10. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Le poste précédent d' « agent de service technique » pour la salle ne peut pas être transmis au successeur, du fait que la qualification de ce poste se nommait « agent d'entretien faisant fonction de gardiennage » puisqu'il avait la gestion de l'ouverture et de la fermeture de la salle après les entraînements sportifs.

Oùï les explications de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création d'un emploi permanent d' Adjoint Technique à temps complet à compter du 04 avril 2017, pour les fonctions d'agent gestionnaire des salles et agent polyvalent du service technique.

DECIDE de supprimer le poste « d'adjoint d'entretien faisant fonction de gardiennage »

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

11. Autorisation de signer deux contrats d'aide à l'emploi (CAE) avec l'Etat

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'Etat a mis en place des contrats unique d'insertion. Il s'agit de contrats spécifiques destinés à accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Les CUI ou CAE sont des contrats aidés par l'Etat et sont à durée déterminée.

OUI les explications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Madame le Maire à signer DEUX contrats uniques d'insertion avec l'Etat, pour une durée de 6 mois renouvelable, du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2017. La dépense sera inscrite au budget 2017.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

12. Autorisation de demander une réserve parlementaire relative aux travaux d'accessibilité de l'école maternelle.

Dans le cadre de l'exécution de notre AD'AP, la commune a souhaité réaliser des travaux d'accessibilité à l'école maternelle en 2016. Or, ces travaux n'ont pas pu être réalisés complètement car il s'est avéré que le déverrouillage de l'issue de secours devait obligatoirement être raccordé au système de sécurité incendie. De ce fait, le branchement n'a pas pu être réalisé mais le matériel a été acquis et payé.

Il convient de finaliser les travaux qui consistent en la mise en conformité du système de sécurité incendie .

Il est proposé de demander une réserve parlementaire à un parlementaire pour les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE les travaux prévus pour la mise en conformité du système de sécurité incendie

APPROUVE le plan de financement

AUTORISE Madame le Maire à demander une réserve parlementaire à un parlementaire

Plan de financement**Travaux d'accessibilité**

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Objet	Montant
Mise en conformité du système incendie	6 250,00	Réserve parlementaire	1 800,00
TVA	1 250,00	Autofinancement	5 700,00
TTC	7 500,00	TTC	7 500,00

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

*_*_*_*_*

13. Divers

- Un document concernant le marché de travaux des terrains de tennis est distribué aux élus ; il permet de visualiser les entreprises retenues et le type même de terrain sportif qui sera posé. Y figure également un planning prévisionnel des travaux. Ceux-ci doivent démarrer début avril pour une livraison fin juillet. L'association de tennis participera à la finition des travaux du club house (peinture, carrelage, mobilier, éclairage).
- La pétanque subissant la perte de son club house pourra bénéficier pendant une durée de 18 mois à raison de 3 jours par semaine à des horaires identifiés du local du petit chalet de pêche et pourra jouer sur le terrain voisin du parc.
- Différentes dates sont à retenir
 - o 28 mars : Centre communal d'action sociale
 - o 29 mars : rencontre avec le service voirie de l'EMS, pour l'étude de la rue de Wolfisheim
 - o 1^{er} juin : EMS – réunion publique de la gestion des eaux d'assainissement et pluviales + gestion des noues ; une nouvelle digue verra le jour en 2018.
 - o Un travail en cours également au niveau du PLUi ; l'établissement Bongard pense à un agrandissement
 - o Collège Galilée : schéma éducatif en étude – proposition autour de la « citoyenneté » des collégiens.
 - o La commission Patrimoine prépare la chasse aux œufs pour le lundi de Pâques
 - o Une rencontre aura lieu avec la société des 4 cantons concernant une présentation des arbres généalogiques des familles anciennes de Holtzheim
 - o « Vie ta Boucle » - EMS
 - Etude d'un parcours de santé sur 6 à 8 km sur le ban communal
 - Réflexion sur la traversée de chaussées ou voies par des lieux sécurisés
 - Il ne faudra pas plus de 1 km pour arriver sur le circuit
 - Le circuit sera à la fois campagnard et citadin
 - Les chemins traversés sont entretenus par l'association foncière

- Le projet sera finalisé pour fin 2017
- Il existera un parcours sur livret et un jalonnement
- Réflexion sur la proposition de pose d'agrès.
- Le « Holtze putz » est en bonne voie, environ 50 personnes pour le nettoyage. 12 groupes sont prévus. Le RV est donné à 8h30 sur le parking de la salle de la Bruche et un repas offert par la commune clôturera la matinée.
Angélique s'occupera des enfants ; ils seront responsables de la cour de l'école et de ses abords ; du city parc et du parc municipal. Endroits fermés et sécurisés.
- Journée citoyenne du 20 mai. Un état des chantiers a été élaboré afin de répartir les participants
- 1^{er} avril : week- end alsacien ; soirée du samedi avec fête de la bière et dimanche avec un spectacle.
- 21 avril : rencontre à l'Espace Marceau sur la qualité de l'air
- 23 avril et 7 mai : élections présidentielles 1^{er} et 2^{ème} tour.
- Le parking de l'école est terminé ; des pavés ont été posés pour matérialiser le passage vers l'école ; 14 places de stationnement dont 1 place handicapé.
- Maison MEPIEL, 42 rue de Lingolsheim ; en transformation ; l'étage n'était pas prévu dans le dépôt de permis initial. L'EMS a été informée pour intervention.